



TALENCE
GESTION

OPCVM
TALENCE OPTIMAL

RAPPORT ANNUEL
Au 31 août 2020

Exercice 2019-2020
Fonds Commun de Placement de droit français
Société de Gestion : TALENCE GESTION – 38 avenue Hoche 75008 Paris
Dépositaire : CACEIS Bank France, Société Anonyme - 1-3, Place Valhubert - 75013 Paris

CLASSIFICATION

Fonds Mixte selon classification BCE.

AFFECTATION RESULTAT

Parts	Code ISIN	Distribution des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Minimum de première souscription
Parts AC	FR0010909754	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	Une part
Parts IC	FR0012419729	Capitalisation	Euro	Part réservée aux institutionnels et assimilés	1.000.000 euros par entité
Parts MC	FR0013282852	Capitalisation	Euro	Part réservée au réseau de distribution agréé par Talence Gestion	Une part

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif d'offrir une performance supérieure à celle de l'indice composite ci-dessous décrit (50% de l'indice CAC 40 Net Total Return (dividendes réinvestis) + 50% de l'EONIA capitalisé) sur la durée de placement recommandée.

L'objectif de gestion est de participer à la hausse des marchés actions, tout en limitant l'exposition aux risques de ces marchés en période de baisse.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indice de référence du fonds est un indice composite composé à 50% de l'indice CAC 40 Net Total Return + 50% de l'EONIA capitalisé.

-Indice CAC 40 Net Total Return (Code Ticker NCAC) : Indice de la Bourse de Paris calculé en continu représentant les 40 principales valeurs du marché parisien sélectionnées par Euronext sur des critères de taille et de liquidités. Le poids de chaque valeur dans l'indice est pondéré en fonction de l'importance de sa capitalisation. Cet indice est valorisé aux cours de clôture et sa performance est calculée dividendes réinvestis.

-L'EONIA (Euro Overnight Index Average) capitalisé correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque européen.

Le portefeuille n'ayant pas pour but de répliquer son indice de référence, la performance de la valeur liquidative du fonds peut s'écarter de la performance de l'indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

1. Stratégies utilisées

La réalisation de l'objectif de gestion passe par une gestion discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0% à 100% pour les actions et de 0% à 100% pour les titres de créance et instruments du marché monétaire) via des titres en direct et des instruments financiers à terme utilisés uniquement en couverture. Cependant, l'allocation cible présentera sur la période de placement recommandée, une répartition proche de celle de l'indice composite. Il est rappelé que cette allocation cible est un objectif qui peut ne pas être atteint en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actifs peut ne pas correspondre à l'investissement optimal.

Le gérant construit son portefeuille selon un processus d'investissement qui se compose d'une allocation d'actifs, d'une approche sectorielle et d'une sélection de titres.

En fonction des anticipations des gérants, cette exposition action pourra être réduite à 0% par le recours à des instruments dérivés simples de couverture, la partie couverte du portefeuille étant alors exposée « neutre ».

Le fonds est exposé en actions de tous secteurs, de toutes capitalisations, émises sur les marchés d'un ou de plusieurs pays de la zone euro, majoritairement du marché français et à titre accessoire, dans des valeurs émises sur les marchés des pays autres que la zone euro y compris les actions émergentes.

Le processus d'investissement se fera tout d'abord selon une approche « top down » définie par le comité d'investissement de la société de gestion en fonction des analyses macro-économiques et micro-économiques, des évolutions du marché et des anticipations du gérant.

Par rapport à l'anticipation du positionnement du marché ou d'une valeur dans ces cycles, le gérant jugera de la pertinence de ses investissements.

Dans un second temps, le gérant identifiera, avec le comité d'investissement, les secteurs d'activités économiques les plus à mêmes de profiter de l'évolution boursière.

Ce processus sera ensuite complété par une approche « Bottom up », c'est-à-dire une sélection de titres au cas par cas, au sein des secteurs précédemment sélectionnés, fondée sur une analyse fondamentale des valeurs.

Afin de bénéficier des avantages fiscaux du PEA, l'actif du fonds est investi en permanence à hauteur de 75% minimum en actions de l'Union Européenne et titres assimilés directement ou indirectement via des OPCVM /FIA actions de l'Union Européenne eux-mêmes éligibles au PEA, conformément à la réglementation.

2. Les actifs (hors dérivés)

- Les actions (investissement de 75% à 100% et exposition de 0% à 100% compte tenu des instruments financiers à terme)

Le FCP est investi en actions et valeurs assimilés des pays de la zone euro, majoritairement en actions du marché français. Accessoirement, le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des actions de pays autres que ceux de la zone euro, y compris les actions émergentes.

La gestion est discrétionnaire en termes de taille de capitalisation (y compris petites et moyennes capitalisations), et de répartition sectorielle.

Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et en conséquence, est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA.

Dans la limite de 20%, le fonds peut être exposé sur le marché Euronext Growth ; dans la limite de 10%, le fonds peut être exposé sur Euronext Access ; l'exposition globale sur les marchés de type non réglementés Euronext Growth et Euronext Access étant limitée à 30%.

L'exposition au risque actions sera comprise entre 0% et 110%, compte tenu des opérations d'emprunt d'espèces.

- Les titres de créances et instruments du marché monétaire (investissement de 0% à 25% et exposition de 0% à 100% compte tenu des instruments financiers à terme et de couverture de la poche actions.)

Le FCP se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% de l'actif, afin de gérer la trésorerie, en titres obligataires ou monétaires de la zone euro (français et, dans la limite de 10%, étrangers sans contrainte de répartition géographique), de tous secteurs et de tous types d'émetteurs notés Investment Grade : emprunts d'Etat ou garantis ou assimilés, obligations convertibles, ou emprunts privés de toutes capitalisations.

La poche monétaire/taux est gérée discrétionnairement en termes de répartition dette publique/dette privée et de répartition géographique.

Le gérant pourra utiliser les instruments suivants, de durée de vie allant du « jour le jour » à 30 ans :

- Bons du trésor,
- Titres de créances négociables (Billets de trésorerie, Certificats de dépôts, BMTN),
- Obligations à taux fixes ou à taux variables,
- Obligations convertibles,
- Obligations indexées.

Le gérant se donne la possibilité d'investir dans des obligations à haut rendement dans la limite de 10% maximum.

- Les parts ou actions d'OPCVM/FIA

Le fonds se réserve la possibilité d'investir jusqu' à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA de droit français) et de droit européen.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM/FIA gérés par la société de gestion ou par une autre société qui lui est liée.

Ces OPC seront utilisés dans un but de gestion de la trésorerie des portefeuilles et/ou de réalisation de l'objectif de gestion et d'ajustement des expositions actions et taux.

Les OPCVM/FIA sélectionnés pourront être les suivants :

- OPCVM/FIA « Actions » afin de réaliser l'objectif de gestion et d'ajuster l'exposition actions.
- OPCVM/FIA « obligataires » pour réaliser l'objectif de gestion et ajuster l'exposition taux.

- OPCVM/FIA « monétaires » pour gérer la trésorerie.
- Trackers/ETF.

3. Les instruments dérivés

Le FCP peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :

- la nature des marchés d'intervention : marchés réglementés et organisés selon les instruments utilisés.
- les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - action ;
 - taux.
- la nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - couverture et exposition pour le risque taux.
 - couverture exclusivement pour le risque actions.
- la nature des instruments utilisés : sur ces marchés, le fonds peut recourir aux instruments suivants :
 - des ventes de contrats futures sur les indices Actions (CAC 40, DJ STOXX, Dax),
 - contrats futures sur les indices de Taux (Bund, Bobl, Schatz),
 - des achats d'options sur indices actions ou sur actions (utilisation marginale),
 - des achats de bons d'options de vente sur les futures (contrats à terme) d'indices actions (la société de gestion n'utilisera que des Turbos à échéance ouverte appelés « Turbos infinis »),

Ces opérations sont effectuées dans la limite d'engagement maximum d'une fois l'actif de l'OPCVM.

- **Instruments intégrant des dérivés** : Le FCP peut investir dans des obligations convertibles de toute nature, warrants, EMTN, bons de souscription d'actions, certificats.

4. Dépôts

Le gérant pourra effectuer des opérations de dépôts dans la limite de 10% de l'actif de l'OPCVM.

5. Emprunts d'espèces

Dans le cas de son fonctionnement normal et dans la limite de 10% de son actif, l'OPCVM peut se retrouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

Contrat constituant des garanties financières : en garantie de la ligne de découvert accordée par la Banque ou l'Etablissement dépositaire, le fonds lui octroie une garantie financière sous la forme simplifiée prévue par les dispositions des articles L. 431-7 et suivants du Code Monétaire et Financier.

6. Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres

Les opérations utilisées seront les prises et mises en pension et les prêts et emprunts de titres. L'ensemble de ces interventions vise à optimiser la gestion de trésorerie et les revenus perçus par l'OPCVM.

Le niveau d'utilisation envisagé et autorisé sera inférieur à 100% de l'actif net pour les mises en pension et pour les prêts de titres.

Le niveau d'utilisation envisagé et autorisé sera inférieur à 10% de l'actif net pour les prises en pension et pour les emprunts de titres. Ce ratio est porté à 100% pour les prises en pension contre espèces, à la condition que les instruments financiers pris en pension ne fassent l'objet d'aucune opération de cession y compris temporaire ou de remise en garantie.

Les informations relatives à la rémunération figurent à la rubrique « frais et commissions ».

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risques principaux

Risque de perte en capital :

Le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

La performance du FCP dépend des sociétés choisies par le gérant. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les sociétés les plus performantes.

Risque action :

Si le marché des actions baisse, la valeur liquidative de votre FCP peut baisser.

Le FCP peut être investi dans des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds.

Risque de liquidité :

Le FCP pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations négociées sur des marchés de type non réglementés Euronext Growth ou Euronext Access, qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités. Par la nature de ces investissements, les variations peuvent être plus marquées que sur les grandes capitalisations.

Risque de taux :

Le FCP peut être investi en titres obligataires. La valeur liquidative du fonds pourra baisser si les taux montent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque qu'il ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

La valeur des obligations convertibles dépend dans une certaine mesure de l'évolution du prix de leurs actions sous-jacentes. Les variations des actions sous-jacentes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de contrepartie :

Ce risque mesure les pertes encourues par le FCP au titre des engagements contractés auprès d'une contrepartie défaillante. La défaillance d'une contrepartie à ces opérations pourrait faire baisser la valeur liquidative.

Risques accessoires

Risque de change (pour l'ensemble du portefeuille) :

Le FCP peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro.

La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié à l'investissement dans des pays émergents

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de certains pays émergents, peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ; de ce fait, la valeur liquidative peut baisser.

Les risques de marché sont amplifiés par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.

Risque lié à l'investissement en obligations spéculatives à haut rendement (pour l'ensemble du portefeuille) :

Ce FCP peut investir dans des obligations spéculatives à haut rendement dont la notation est basse ou inexistante. Ces titres ont un risque de défaillance important.

MODIFICATIONS

Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant.

Changements à intervenir

Néant.

RAPPORT DE GESTION

Jusqu'en février 2020, le marché a été rythmé par la poursuite de la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, les craintes sur la croissance économique mondiale et le feuilleton du Brexit. Néanmoins, le marché a bien résisté durant cette période, grâce au soutien renforcé des banques centrales avec la mise en place de politique accommodante et l'issue favorable des négociations entre la Chine et les Etats-Unis en fin d'année. Avec la crise du Coronavirus, les marchés ont ensuite enregistré une correction historique, les marchés européens chutant de près de 40% au cours du mois de mars, avec la mise en confinement d'une grande partie de la population et une mise à l'arrêt de l'économie mondiale.

Le principal facteur qui a permis la reprise des marchés actions dès le mois d'avril a été la réaction extrêmement forte et rapide des Banques Centrales qui ont annoncé des mesures de soutien au système financier, avec des programmes d'achats d'actifs massifs et immédiatement mis en oeuvre pour éviter une grave crise financière. Par ailleurs, les Etats (tant aux Etats-Unis qu'en Europe) ont tout de suite mis en place des plans de soutien en faveur des ménages (chômage partiel) et des entreprises (PGE) de manière à amortir les effets de l'arrêt temporaire de

l'économie lié aux confinements. Enfin, ils ont annoncé des plans de relance sans précédent qui devraient soutenir la reprise à partir du second semestre 2020.

Dans cet environnement très perturbé, le fonds Talence Optimal est parvenu à limiter son recul, et affiche une baisse de 7,73% pour sa part AC, à comparer à -8,26% pour le CAC 40 (dividendes réinvestis) et -4,36% pour son indice de référence. Le fonds a été pénalisé par les contreperformances de Wirecard (position cédée en juillet 2020), Total et TechnipFMC dans le secteur pétrolier, Airbus et Unibail dans des secteurs très affectés par le covid. A l'inverse, il a bénéficié des bonnes performances de Worldline et STMicroelectronics dans la technologie, de l'Air Liquide et de Sanofi.

Le fonds utilise comme instruments de couverture des certificats Turbo infinis émis par la Société Générale. Au 31/08/2020 ces contrats sur CAC40 représentent un engagement de 34,17% en couverture du risque actions.

Le fonds n'a pas mis en place de techniques de gestion efficaces (opérations et cessions temporaires de titres) sur l'exercice 2019/2020.

Le ratio de 75% minimum d'investissement en titres éligibles au PEA a été respecté au cours de l'exercice.

Enfin, le taux exposition actions au 31/08/2020 était de 61.75%.

	Début Exercice Comptable	Fin Exercice Comptable	PERFORMANCE	
			VL	INDICE
TALENCE OPTIMAL AC	02/09/2019	31/08/2020	-7.73%	-4.36%
TALENCE OPTIMAL IC	02/09/2019	31/08/2020	-6.61%	-4.36%
TALENCE OPTIMAL MC	02/09/2019	31/08/2020	-6.86%	-4.36%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

MOUVEMENTS

Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant brut)
Acquisitions	43 477 684,20 €
Cessions	-51 972 729,51 €
Total général net	-8 495 045,31 €

Dix principaux achats sur l'exercice

Date	Type d'actif	Code ISIN	Actif	Montant brut en euros
26/03/2020	Certificat	LU2077942956	SG ISSUER WR 12-99	2 147 640,00
02/04/2020	Certificat	LU2077942105	SG ISSUER WR 12-99	1 575 186,00
19/03/2020	Certificat	LU2037101438	SG ISSUER WR 12-99	1 231 050,00
20/04/2020	Certificat	LU2079153941	SG ISSUER WR 12-99	1 221 150,00
08/06/2020	Certificat	LU2077943764	SG ISSUER WR 12-99	1 033 502,00
25/03/2020	Certificat	LU2087783234	SG ISSUER WR 12-99	937 350,00
04/06/2020	Certificat	LU2077943335	SG ISSUER WR 12-99	921 180,00
08/01/2020	Certificat	FR0000120271	TOTAL SE	909 000,00
24/12/2019	Certificat	LU2037101438	SG ISSUER WR 12-99	884 433,00
05/03/2020	Certificat	LU2037101438	SG ISSUER WR 12-99	745 083,00

Dix principales ventes sur l'exercice

Date	Type d'actif	Code ISIN	Actif	Montant brut en euros
23/03/2020	Certificat	LU2037101438	SG ISSUER WR 12-99	-4 525 976,00
02/04/2020	Certificat	LU2077942956	SG ISSUER WR 12-99	-3 114 434,00
18/09/2019	Action	FR0000120271	TOTAL SE	-975 450,00
03/04/2020	Action	FR0000120271	TOTAL SE	-768 301,80
09/06/2020	Action	FR0010208488	ENGIE SA	-717 708,00
14/04/2020	Action	FR0000121014	LVMH	-693 616,80
24/04/2020	Action	FR0000120578	SANOFI	-616 700,70
10/03/2020	Certificat	LU2037101438	SG ISSUER WR 12-99	-602 528,00
28/05/2020	Action	DE000A2E4K43	DELIVERY HERO SE	-582 644,30
13/02/2020	Action	FR0000120073	AIR LIQUIDE	-555 146,00

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE

Non concerné.

UTILISATION DES DROITS DE VOTE

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, la société TALENCE GESTION a mis en place une procédure appelée « politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres cotés détenus par les fonds qu'elle gère. Ses effets sont permanents et s'appliquent pour les placements collectifs gérés par TALENCE GESTION (OPCVM et FIA).

Ce document peut être mis à jour à tout moment et sans préavis.

1. Organisation de l'exercice des droits de vote

L'équipe de gestion des fonds est en charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquels les OPC gérés par la société de gestion sont investis.

Le vote final selon le mode tel que défini ci-après est effectué par le(s) gérant(s) concerné(s) par la valeur faisant l'objet d'une assemblée générale des actionnaires.

2. Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce les droits de vote

TALENCE GESTION est une société de gestion de portefeuille dont le cœur de métier est le stock picking. Cette gestion consiste en une sélection rigoureuse de titres par la mise en œuvre d'un processus d'analyse qualitatif et de rencontres directes et régulières avec les entreprises dans lesquelles les fonds sont investis.

La société de gestion a pour objectifs d'investir dans des entreprises qui créent ou ont un potentiel de création de valeur pour leurs actionnaires, ce qui implique qu'elle a confiance dans leur gouvernance et qu'elle est en accord avec les stratégies fixées par ses dirigeants.

3. Principes auxquels la société de gestion de portefeuille entend se référer à l'occasion de l'exercice des droits de vote

A priori, compte tenu de notre connaissance et du suivi opéré sur les sociétés sous-jacentes, dans l'ensemble, les projets de résolutions des assemblées générales des actionnaires sont approuvés lorsqu'ils concernent la mise en place des fondements d'un régime de gouvernement d'entreprise efficace, le traitement équitable des actionnaires, la transparence et la diffusion de l'information.

Une vigilance particulière est apportée aux dispositions concernant :

- La modification des statuts ;
- L'approbation des comptes et l'affectation du résultat ;
- La nomination et la révocation des organes sociaux ;
- Les conventions dites réglementées ;
- Les programmes d'émission et de rachat de titres de capital ;
- La désignation des « commissaires aux comptes ».

TALENCE GESTION se montre également particulièrement vigilante sur quatre points particuliers :

- les émissions d'actions sans droit préférentiel de souscription pour les personnes déjà actionnaires ;
- les augmentations de capital en cas d'OPA et toutes autres mesures anti OPA ;

- les émissions de bons de souscriptions d'actions (BSA) ou tout autre titre donnant accès au capital au profit exclusif d'une catégorie d'actionnaires (par exemple les salariés) entraînant de ce fait une dilution des autres actionnaires ;
- l'approbation des conventions réglementées, si leur contenu est contraire aux règles de bonne gouvernance ou n'est pas facilement accessible.

Pour la défense des actionnaires minoritaires, que sont indirectement les porteurs de parts des fonds communs de placement de TALENCE GESTION, la société de gestion se réserve le droit de voter contre les résolutions qui iraient à l'encontre de leurs intérêts.

4. Principes auxquels la société de gestion de portefeuille entend se référer pour déterminer les cas dans lesquels elle exerce les droits de vote

L'exercice des droits de vote s'effectue pour toutes les sociétés françaises détenues en portefeuille dès que la société de gestion, au travers des fonds communs de placement qu'elle gère, détient :

- Au moins 1 % du capital ou des droits de vote d'une société ;
- OU
- Que la ligne tous fonds confondus représentent au moins 1% du total des actifs de la gestion collective.

Ces seuils sont mis en place à compter du 1^{er} mai 2015. Précédemment un seul seuil déterminait l'exercice des droits de vote : détention minimum de 2% du capital ou des droits de vote pour l'ensemble des fonds gérés.

Toute situation éventuelle de conflit d'intérêt est encadrée par la Politique de gestion des conflits d'intérêt mise en place par la société de gestion et disponible sur notre site internet www.talencegestion.fr. Le Code de Déontologie de la société de gestion applicable à l'ensemble des collaborateurs permet également d'éviter et d'encadrer les risques de conflits d'intérêts éventuels.

TALENCE GESTION est une société de gestion indépendante, et n'a pas de participations directes ou indirectes au sein des sociétés dont les titres sont détenus dans les portefeuilles des fonds. Elle exerce les droits de vote en toute indépendance dans l'intérêt des porteurs des fonds gérés.

5. Le mode d'exercice des droits de vote

TALENCE GESTION privilégie le vote par correspondance ou par voie électronique sur le site du dépositaire du fonds le cas échéant : les bulletins de vote sont complétés et transmis au dépositaire qui émet les attestations de position et les transmet à l'émetteur.

La société de gestion se réserve le droit en fonction des circonstances de recourir aux votes par une participation effective aux assemblées des actionnaires ou en donnant pouvoir au Président de la société ou exceptionnellement par procuration.

6. Rapport sur l'exercice des droits de vote

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la société de gestion doit être établi dans les quatre mois de la clôture de son exercice social.

Le rapport annuel est disponible sur le site internet de la société dans la rubrique « Informations Réglementaires ».

Ce rapport précise notamment :

- 1° Le nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote ;
- 2° Les cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » ;
- 3° Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les placements collectifs qu'elle gère.

La société de gestion de portefeuille tient à disposition de tout porteur de parts qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les fonds atteint les seuils de détention fixés dans le présent document.

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les prestataires de services d'investissements doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, les meilleurs résultats possibles pour le client (prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et du règlement, taille et nature de l'ordre, etc.), étant précisé que pour les clients non professionnels, le meilleur résultat possible est déterminé sur la base du coût total. Ses diligences sont décrites dans une politique d'exécution des ordres mise en place par chaque intervenant.

TALENCE GESTION en tant que société de gestion de portefeuille a des caractéristiques qui sont spécifiques à son activité et qui la dispense de la mise en place d'une politique d'exécution. Elle est tenue, en revanche, d'établir une politique de sélection des intermédiaires.

L'objectif de cette procédure est de sélectionner les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lorsque TALENCE GESTION leur confie, pour votre compte, des ordres résultant des décisions d'investissement relatives à la gestion du portefeuille.

Cette obligation consiste donc à :

- sélectionner les intermédiaires selon un certain nombre de critères et en tout premier lieu, le critère du prix total (prix de l'instrument financier ajouté aux coûts liés à l'exécution)
- contrôler l'efficacité de la politique de sélection sur la base d'une évaluation semestrielle des intermédiaires sélectionnés,
- mettre à jour cette politique régulièrement, et vous tenir informés des changements significatifs.

Les critères de sélection des intermédiaires fournissant le service d'exécution d'ordre sont les suivants :

- Coût total de l'exécution
- Qualité de l'exécution des ordres
- Qualité du back-office
- Accès à des blocs de titres
- Coût de l'intermédiation
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire

Enfin, concernant les lieux d'exécution, Talence Gestion a donné son accord exprès à ses brokers pour l'exécution de ses ordres en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation (SMN ou MTF). Il s'agit pour Talence Gestion d'optimiser les opportunités d'exécution.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Conformément aux dispositions de l'article 314-82 du RGAMF, TALENCE GESTION rédigera un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation si les frais représentent pour l'exercice précédent un montant supérieur à 500 K€.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, l'information relative aux modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance figure sur le site de Talence Gestion : www.talencegestion.fr dans la rubrique « Informations Réglementaires ».

POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est établie afin de promouvoir une gestion saine et efficace du risque et ne pas encourager une prise de risque excessive qui serait incompatible avec les profils de risque des fonds et des mandats, et qui serait contraire aux intérêts de la société de gestion et de ses clients. Elle a été établie par application du principe de proportionnalité.

La politique de rémunération est élaborée et réexaminée annuellement par l'organe de direction de la société de gestion : le Comité de Direction, puis communiquée aux salariés.

La politique de rémunération est communiquée à chaque collaborateur, et lui sont précisés pour l'exercice à venir les critères qui seront utilisés pour déterminer le montant de sa rémunération (augmentation du fixe et rémunération variable) ainsi que le calendrier prévu pour l'évaluation de ses performances.

Les éléments d'évaluation sont conservés dans le dossier personnel de chaque collaborateur.

Le RCCI veille au respect de l'application de la présente politique dans la détermination de la rémunération des salariés.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci et sur son site internet.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération le cas échéant.

Au titre de l'exercice comptable 2019, vous trouverez ci-dessous le montant total des rémunérations, ventilé en rémunérations fixes et variables, payées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires, ainsi que, le cas échéant, tout montant payé directement par l'OPCVM lui-même, y compris les éventuelles commissions de performance .

	Total salaires bruts versés en 2019		Total rémunérations variables versées en 2019	
	Montants	Effectifs concernés	Montants	Effectifs concernés
Rémunérations brutes versées à l'ensemble du personnel de Talence Gestion	2 901 238	42	128 100	25
• Dont rémunérations versées à l'ensemble des gérants financiers de Talence Gestion	1 514 053	15	78 500	11
• Dont rémunérations versées directement par l'OPC aux salariés de Talence Gestion	Néant	Néant	Néant	Néant

RISQUE GLOBAL

Le calcul du risque global lié aux contrats financiers (y compris les titres financiers et les instruments du marché monétaire comprenant des contrats financiers) du fonds est basé sur le calcul de l'effet de levier par la méthode linéaire (« approche par l'engagement »).

La gestion de l'OPCVM n'a pas eu recours à l'effet de levier. Le calcul de l'effet de levier selon la méthode de l'engagement et selon la méthode brute donne un résultat de -34,17% au 31/08/2020.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPCVM n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.



Talence Optimal

Fonds commun de placement

Société de gestion : Talence Gestion – 38 avenue Hoche - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020

Aux porteurs de parts du FCP Talence Optimal,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Talence Optimal constitué sous la forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31 août 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable .

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des documents adressés aux porteurs de parts

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du fonds commun de placement établi par la société de gestion.

5. Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 4 décembre 2020

DocuSigned by:
Pascal Cossé
743EDCF0AFF04E7...

Société Fiduciaire Paul Brunier – Audit & Comptabilité
Représentée par
Pascal Cossé

BILAN ACTIF AU 31/08/2020 EN EUR

	31/08/2020	30/08/2019
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	34 760 372,10	46 571 163,52
Actions et valeurs assimilées	34 284 869,41	46 220 774,32
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	34 284 869,41	46 220 774,32
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	475 502,69	350 389,20
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	475 502,69	350 389,20
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	5 206,25	375 196,86
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	5 206,25	375 196,86
COMPTES FINANCIERS	0,00	1 041 675,05
Liquidités	0,00	1 041 675,05
TOTAL DE L'ACTIF	34 765 578,35	47 988 035,43

BILAN PASSIF AU 31/08/2020 EN EUR

	31/08/2020	30/08/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	36 062 135,09	57 787 628,35
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 467 505,92	-10 878 156,22
Résultat de l'exercice (a,b)	12 997,05	521 063,62
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	34 607 626,22	47 430 535,75
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	45 536,49	557 499,68
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	45 536,49	557 499,68
COMPTES FINANCIERS	112 415,64	0,00
Concours bancaires courants	112 415,64	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	34 765 578,35	47 988 035,43

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/08/2020 EN EUR

	31/08/2020	30/08/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SOCGEN PW/CAC40	11 823 855,80	20 825 824,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/08/2020 EN EUR

	31/08/2020	30/08/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	604 538,79	1 506 215,63
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	604 538,79	1 506 215,63
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	4 376,08	6 766,24
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	4 376,08	6 766,24
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	600 162,71	1 499 449,39
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	654 772,07	994 377,77
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-54 609,36	505 071,62
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	67 606,41	15 992,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	12 997,05	521 063,62

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative bourse du jour.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013282852 - TALENCE OPTIMAL Part MC : Taux de frais maximum de 1,40%

FR0012419729 - TALENCE OPTIMAL IC : Taux de frais maximum de 1,15%

FR0010909754 - TALENCE OPTIMAL AC : Taux de frais maximum de 2,35%

Modalité de calcul de la commission de sur performance :

La commission de surperformance est de 20 % TTC maximum de la performance annuelle du FCP au-delà de l'indice composite 50% du CAC40 Net Total Return (dividendes réinvestis) + 50% de l'Eonia capitalisé.

Cette commission fera l'objet d'un provisionnement ou d'une reprise de provisions à chaque calcul de la valeur liquidative. En cas de sous-performance, les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

Pour la part AC :

La première période de référence commence à la date de lancement de l'OPCVM et prend fin le dernier jour de bourse du mois de juin 2011. La période suivante commence au premier jour de bourse du mois de juillet 2011 et prend fin le dernier jour de bourse du mois d'août 2012. Chaque période de référence suivante correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM.

Pour la part IC :

La première période de référence commence à la date de création de la part et prend fin le dernier jour de bourse du mois d'août 2016. Chaque période de référence suivante correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM.

Pour la part MC :

La première période de référence commence à la date de création de la part (20/10/2017) et prend fin le dernier jour de bourse du mois d'août 2018. Chaque période de référence suivante correspond à l'exercice comptable de l'OPCVM.

Cette commission ne sera définitivement acquise à la société de gestion qu'à la fin de chaque période de référence.

En cas de rachat de parts, si une commission de sur performance est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est calculée et acquise à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts TALENCE OPTIMAL AC	Capitalisation	Capitalisation
Parts TALENCE OPTIMAL IC	Capitalisation	Capitalisation
Parts TALENCE OPTIMAL Part MC	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/08/2020 EN EUR

	31/08/2020	30/08/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	47 430 535,75	70 794 170,74
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 436 334,81	11 992 206,81
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-12 840 547,72	-25 559 119,19
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9 669 246,78	7 255 780,56
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10 560 719,00	-19 820 894,14
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-174 626,72	-241 827,93
Différences de change	3 799,70	14 606,42
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 301 788,02	2 490 540,86
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-3 542 220,14	-1 240 432,12
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 240 432,12	3 730 972,98
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-54 609,36	505 071,62
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	34 607 626,22	47 430 535,75

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	11 823 855,80	34,17
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	11 823 855,80	34,17
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 415,64	0,32
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	112 415,64	0,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	506 584,07	1,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/08/2020
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	5 206,25
TOTAL DES CRÉANCES		5 206,25
DETTES		
	Frais de gestion fixe	45 205,77
	Frais de gestion variable	330,72
TOTAL DES DETTES		45 536,49
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-40 330,24

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part TALENCE OPTIMAL AC		
Parts souscrites durant l'exercice	10 635,8552	1 145 980,34
Parts rachetées durant l'exercice	-106 674,1146	-11 524 726,14
Solde net des souscriptions/rachats	-96 038,2594	-10 378 745,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	92 380,2337	
Part TALENCE OPTIMAL IC		
Parts souscrites durant l'exercice	216,9433	2 284 543,56
Parts rachetées durant l'exercice	-131,9114	-1 312 227,49
Solde net des souscriptions/rachats	85,0319	972 316,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 564,2980	
Part TALENCE OPTIMAL Part MC		
Parts souscrites durant l'exercice	70,0700	5 810,91
Parts rachetées durant l'exercice	-43,5700	-3 594,09
Solde net des souscriptions/rachats	26,5000	2 216,82
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	125,7300	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part TALENCE OPTIMAL AC	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TALENCE OPTIMAL IC	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TALENCE OPTIMAL Part MC	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/08/2020
Parts TALENCE OPTIMAL AC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	360 254,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,35
Frais de gestion variables	290,85
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts TALENCE OPTIMAL IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	294 062,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,15
Frais de gestion variables	39,85
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts TALENCE OPTIMAL Part MC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	124,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/08/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/08/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/08/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			475 502,69
	FR0013180098	TALENCE EPARGNE UTILE AC	455 731,68
	FR0013510674	TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE PART CS	9 880,00
	FR0013510658	TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE PART IC	9 891,01
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			475 502,69

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/08/2020	30/08/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	12 997,05	521 063,62
Total	12 997,05	521 063,62

	31/08/2020	30/08/2019
Parts TALENCE OPTIMAL AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-84 142,18	94 497,45
Total	-84 142,18	94 497,45

	31/08/2020	30/08/2019
Parts TALENCE OPTIMAL IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	97 128,27	426 453,39
Total	97 128,27	426 453,39

	31/08/2020	30/08/2019
Parts TALENCE OPTIMAL Part MC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	10,96	112,78
Total	10,96	112,78

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/08/2020	30/08/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 467 505,92	-10 878 156,22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 467 505,92	-10 878 156,22

	31/08/2020	30/08/2019
Parts TALENCE OPTIMAL AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-416 196,56	-5 023 533,26
Total	-416 196,56	-5 023 533,26

	31/08/2020	30/08/2019
Parts TALENCE OPTIMAL IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 050 909,43	-5 852 794,56
Total	-1 050 909,43	-5 852 794,56

	31/08/2020	30/08/2019
Parts TALENCE OPTIMAL Part MC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-399,93	-1 828,40
Total	-399,93	-1 828,40

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/08/2016	31/08/2017	31/08/2018	30/08/2019	31/08/2020
Actif net Global en EUR	34 908 077,22	73 981 929,81	70 794 170,74	47 430 535,75	34 607 626,22
Parts TALENCE OPTIMAL AC EUR					
Actif net	32 841 339,73	41 055 383,06	39 462 873,88	21 828 403,18	9 875 373,23
Nombre de titres	264 179,2662	289 271,0096	291 662,9510	188 418,4931	92 380,2337
Valeur liquidative unitaire	124,31	141,92	135,30	115,85	106,89
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,92	8,99	9,27	-26,66	-4,50
Capitalisation unitaire sur résultat	0,54	-1,95	-0,07	0,50	-0,91
Parts TALENCE OPTIMAL IC EUR					
Actif net	2 066 737,49	32 926 546,75	31 227 978,99	25 594 148,42	24 722 830,47
Nombre de titres	193,0000	2 667,2339	2 621,5003	2 479,2661	2 564,2980
Valeur liquidative unitaire	10 708,48	12 344,82	11 912,25	10 323,27	9 641,16
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-508,22	777,86	808,91	-2 360,69	-409,82
Capitalisation unitaire sur résultat	170,81	-53,42	144,78	172,00	37,87
Parts TALENCE OPTIMAL Part MC EUR					
Actif net	0,00	0,00	103 317,87	7 984,15	9 422,52
Nombre de titres	0,00	0,00	1 110,0000	99,2300	125,7300
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	93,07	80,46	74,94
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	5,01	-18,42	-3,18
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,73	1,13	0,08

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
SAP SE	EUR	4 600	634 984,00	1,83
TOTAL ALLEMAGNE			634 984,00	1,83
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	16 000	780 880,00	2,26
AUDIOVALLEY SA	EUR	220 751	924 946,69	2,67
TOTAL BELGIQUE			1 705 826,69	4,93
FRANCE				
2CRSI SA	EUR	120 000	378 000,00	1,09
AIRBUS SE	EUR	11 500	791 660,00	2,29
AIR LIQUIDE	EUR	8 000	1 112 400,00	3,21
ATOS SE	EUR	12 000	870 000,00	2,52
AXA	EUR	40 000	683 040,00	1,97
BNP PARIBAS	EUR	22 000	804 430,00	2,33
CARREFOUR	EUR	39 000	524 940,00	1,52
COFACE	EUR	60 000	393 600,00	1,13
COLAS	EUR	8 000	952 000,00	2,75
CREDIT AGRICOLE	EUR	130 000	1 116 440,00	3,23
DANONE	EUR	8 000	440 800,00	1,28
DASSAULT SYSTEMES	EUR	4 000	631 400,00	1,82
ELIS	EUR	60 000	651 000,00	1,88
ENGIE SA	EUR	110 000	1 282 050,00	3,70
ENVEA SA	EUR	6 886	750 574,00	2,17
ESSO	EUR	15 777	202 734,45	0,58
FERMENTALG	EUR	246 580	409 815,96	1,18
FERMENTALG BSA 25-06-20	EUR	246 580	0,00	0,00
FERMENTALG RTS BSA 02-06-20	EUR	246 580	0,00	0,00
IMERYS EX IMETAL	EUR	28 117	956 540,34	2,77
IPSEN	EUR	6 500	564 200,00	1,63
IPSOS	EUR	25 000	552 500,00	1,60
KERING	EUR	700	360 220,00	1,05
KORIAN SA	EUR	30 000	973 800,00	2,81
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	4 000	1 571 200,00	4,54
MICHELIN - CATEGORIE B	EUR	4 800	454 176,00	1,31
ORANGE	EUR	35 000	326 550,00	0,94
PERNOD RICARD	EUR	3 300	473 550,00	1,36
PEUGEOT	EUR	40 000	574 800,00	1,66
SAINT-GOBAIN	EUR	48 000	1 631 040,00	4,72
SANOFI	EUR	14 000	1 188 180,00	3,43
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	4 000	415 000,00	1,20
SPIE SA	EUR	30 000	426 900,00	1,24
TOTAL SE	EUR	92 125	3 049 337,50	8,81
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	4 000	156 640,00	0,46
VILMORIN & CIE	EUR	9 000	427 500,00	1,23

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WORLDLINE SA	EUR	15 000	1 155 300,00	3,34
TOTAL FRANCE			27 252 318,25	78,75
LUXEMBOURG				
APERAM	EUR	14 000	346 780,00	1,00
ARCELORMITTAL	EUR	35 000	371 070,00	1,07
SG ISSUER (CAC 40 INDEX) WR 31-12-99	EUR	239 000	1 090 079,00	3,15
SWORD GROUP	EUR	29 197	998 537,40	2,89
TOTAL LUXEMBOURG			2 806 466,40	8,11
PAYS-BAS				
ING GROEP NV	EUR	110 000	748 440,00	2,16
STMICROELECTRONICS NV	EUR	25 000	630 250,00	1,82
TOTAL PAYS-BAS			1 378 690,00	3,98
SUISSE				
NOVARTIS AG NOMINATIF	CHF	7 000	506 584,07	1,47
TOTAL SUISSE			506 584,07	1,47
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			34 284 869,41	99,07
TOTAL Actions et valeurs assimilées			34 284 869,41	99,07
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
TALENCE EPARGNE UTILE AC	EUR	4 046,6319	455 731,68	1,31
TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE PART CS	EUR	1 000	9 880,00	0,03
TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE PART IC	EUR	1	9 891,01	0,03
TOTAL FRANCE			475 502,69	1,37
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			475 502,69	1,37
TOTAL Organismes de placement collectif			475 502,69	1,37
Créances			5 206,25	0,02
Dettes			-45 536,49	-0,14
Comptes financiers			-112 415,64	-0,32
Actif net			34 607 626,22	100,00

Parts TALENCE OPTIMAL AC	EUR	92 380,2337	106,89
Parts TALENCE OPTIMAL IC	EUR	2 564,2980	9 641,16
Parts TALENCE OPTIMAL Part MC	EUR	125,7300	74,94